



COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE

COMPTE-RENDU DE LA

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2020

L'an deux mille vingt, le treize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Bohaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Bernard PANNEQUIN – Maire.

Étaient présents : M. PANNEQUIN Bernard, M. GUILLOT J-Michel, M.FESNEAU Bernard, Mme EMONET M-Christine, M. BRUXELLE Frédéric, Mme COULLON Jeannine, M. GAUTHIER Thierry, Mme PETIT Emilie , M. RANDUINEAU Guillaume, M. RANVAL Lionel,.

Absent excusé : Mme OUZILLEAU Agnès a donné pouvoir à Mme EMONET Marie-Christine.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

M. RANDUINEAU est nommé secrétaire de séance.

1/ Travaux sur la pompe à chaleur de l'école (délibération 2020/03)

La pompe à chaleur de l'école est en panne, remplacée provisoirement par des radiateurs électriques. La question était de savoir s'il fallait la remplacer ou changer de mode de chauffage. Plusieurs devis ont été demandés d'une part pour une nouvelle pompe à chaleur et d'autre part pour l'installation de radiateurs électriques.

- Installation d'un système de chauffage électrique (entreprise Pellé) : 13 692,19 € HT
- Installation d'un système de chauffage électrique (sarl FLEG) : 19 759,09 € HT
- Remplacement de la pompe à chaleur (sarl FLEG) : 18 707,78 € HT
- Remplacement de la pompe à chaleur (entreprise Eiffage) : 12 473,59 € HT.

Compte tenu que l'entreprise Eiffage s'occupe de la maintenance de l'installation, et qu'une nouvelle pompe à chaleur devrait être moins énergivore qu'un système de chauffage électrique, les travaux seront confiés à l'entreprise Eiffage.

2/ Travaux point tri place Saint-Hilaire

Des conteneurs enterrés vont remplacer les actuels conteneurs situés dans le bourg, place Saint-Hilaire.

Les conteneurs actuels ont été déplacés sur le parking près des courts de tennis et restent utilisables. Ils resteront sur cet emplacement en test pendant 2 mois.

3/ Sectorisation scolaire

Le conseil départemental a revu la répartition des élèves dans les collèges de Blois. Compte tenu de l'augmentation des effectifs au collège des Provinces, les enfants de la commune de Saint-Bohaire iront, dès la rentrée prochaine, au collège Augustin Thierry. Ce collège est en cours de restructuration avec de nouveaux bâtiments pour les collégiens qui seront accueillis dans des locaux neufs à la rentrée 2020. Monsieur Collot, principal du collège Augustin Thierry se propose de rencontrer les familles et les élèves de la commune pour présenter l'établissement et répondre à leurs questions. Une visite pourrait être également organisée. Les élèves actuellement scolarisés au collège des Provinces pourront demander une dérogation auprès de la DSDEN s'ils souhaitent aller au collège Augustin Thierry.

4/ Remplacement d'un agent communal

Un agent communal est en arrêt maladie. Pour le remplacer, il est décidé de faire appel à l'entreprise de Saint-Bohaire « Les créations de Guillaume », deux jours par semaine dès le 17 février 2020.

5/ Compte-rendu des délégués aux syndicats et commissions communautaires.

- Commission finances/Personnel : JM Guillot
- PLUiHD : JM Guillot, B Pannequin
- Pays des châteaux : MC Emonet
- Syndicat de la Cisse : L Ranval

Dates à retenir :

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 12 mars 2020.

La séance est levée à 21h30.